

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 23 janvier 2015
(convocation du 13 janvier 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Janvier Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme. LACUEY Conchita à partir de 11 h 30
Mme. VERSEPUY Agnès à Mme. JACQUET Anne-Lise
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à M. DELAUX Stéphan
Mme. BERNARD Maribel à Mme. VILLANOYE Marie-Hélène
Mme. BLEIN Odile à M. GUICHARD Max
M. BOUTEYRE Jacques à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à Mme. CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 11 h 45
M. CHAUSSET Gérard à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 11 h 50
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain

M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. CUNY Emmanuelle
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa à partir de 10 h 15
Mme. LAPLACE Frédérique à M. MANGON Jacques
M. LE ROUX Bernard à M. DUBOS Gérard
M. LOTHaire Pierre à M. FLORIAN Nicolas
M. MARTIN Eric à Mme. POUSTYNNIKOFF Dominique à partir de 10 h 45
Mme. PIAZZA Arielle à M. SILVESTRE Alain à partir de 10 h 30
Mme. PEYRE Christine à M. MILLET Thierry à partir de 11 h
Mme. RECALDE Marie à Mme. JARDINE Martine à partir de 10 h
Mme. ROUX-LABAT Karine à M. HICKEL Daniel à partir de 12 h
M. TRIJOULET Thierry à M. ANZIANI Alain

EXCUSEE :

Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Bordeaux - Réalisation des espaces publics des Bassins à flot - Lot 4 : espaces verts et mobiliers urbains - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) des Bassins à flot a été institué par délibération n°2010/0136 du 26 mars 2010 de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole. Un programme d'équipements publics a été approuvé, déterminant précisément les espaces et équipements publics qui seront à réaliser.

Les travaux sur les espaces publics sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole consistent en des requalifications de voiries existantes, des créations de voies nouvelles et de sentes, et l'aménagement de squares, places, placettes et jardins (délégation de maîtrise d'ouvrage par la ville de Bordeaux).

Ces espaces publics constituent un enjeu en termes de cohérence urbaine à l'échelle du quartier entre les opérations privées mais également en ce qui concerne l'identité de ce quartier, pour lui-même, et en relation avec les quartiers voisins des Chartrons et Bacalan.

Par ailleurs, le périmètre du PAE est divisé en sous-secteurs opérationnels à savoir : Bacalan, Chartrons, l'arrière-base et le secteur de la plaque portuaire. Les secteurs Bacalan et Chartrons possèdent des caractères communs concernant les espaces publics à réaliser, à savoir principalement des sentes et des voies. De plus, les premières opérations privées sont situées dans ces secteurs et ont été livrées fin 2014. Les délais de réalisation des espaces publics sur les secteurs Bacalan et Chartrons doivent être en cohérence avec la livraison de ces opérations ce qui constitue un enjeu majeur en termes de travaux.

La ville de Bordeaux a délégué la maîtrise d'ouvrage sur les aménagements relevant de sa compétence à Bordeaux Métropole, à savoir l'éclairage public, les espaces verts et le mobilier urbain par signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage.

A ce titre, Bordeaux Métropole a lancé une consultation pour la réalisation des espaces verts et la pose du mobilier urbain pour l'aménagement des espaces publics des Bassins à flot.

Ce marché de travaux à bons de commande, d'une durée de quatre ans, comprend un seul lot pour un montant maximum de 1 500 000 € HT (hors taxes).

Les dépenses du présent marché seront imputées sur la ligne budgétaire chapitre 458, compte 458, CRB TK00, fonction 8241 et programme HB25.

Le jugement des offres validé par la commission d'appel d'offres du 18 décembre 2014 donne l'attribution du lot au groupement conjoint BRETTE PAYSAGE ET BERNARD ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 1 252 330.82 € HT

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du code général des collectivités territoriales, le dossier est consultable par les Conseillers Métropolitains à la direction de la commande publique – rue Jean Fleuret – 33076 Bordeaux Cedex.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2121-13

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 3°al. 57 à 59 et 77,

VU la délibération du Conseil de Communauté n° 2010/0136 du 26 mars 2010 instituant le PAE des Bassins à Flot et ses annexes,

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 18 décembre 2014 attribuant le marché au groupement conjoint BRETTE PAYSAGE ET BERNARD ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 1 252 330.82 € HT.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que par sa décision en date du 18 décembre 2014, la commission d'appel d'offres a attribué le marché de travaux portant sur la réalisation des espaces publics des Bassins à flot – lot 4 Espaces verts et mobiliers urbains, au groupement conjoint BRETTE PAYSAGE ET BERNARD ENVIRONNEMENT pour un montant estimatif de 1 252 330.82 € HT.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette société.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché de travaux portant sur la réalisation des espaces publics des Bassins à flot – lot 4 espaces verts et mobiliers urbains.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Article 3 : Les dépenses résultant du présent marché seront imputées sur la ligne budgétaire chapitre 458 – compte 458 – CRB TK00 – programme HB25.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 janvier 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 3 FÉVRIER 2015

M. MICHEL DUCHENE